

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 36/1773 :

Ravine des Cabris - Autorisation à donner à l'EPFR pour la passation d'une convention d'occupation précaire du bien cadastré HT n°61 à l'Association Solidarité Sainte Thérèse de Saint-Pierre

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.





Accusé de réception en préfecture
974-21974-164-20241216-36-1773-DE
Date de transmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024
Michel FONTAINE

Affaire n°36/1773 : Ravine des Cabris - Autorisation à donner à l'EPFR pour la passation d'une convention d'occupation précaire du bien cadastré HT n°61 à l'Association Solidarité Sainte Thérèse de Saint-Pierre.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

- VU la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 24 08 du 4 et 7 novembre 2024 (réceptionnée en Préfecture le 08/11/2024) par laquelle l'EPF Réunion assure le portage foncier et financier du bien ci-dessous pour le compte de la Commune de Saint-Pierre, destiné à un équipement public, pour une durée de 7 ans :

Référence cadastrale	Superficie cadastrale	Adresse	Situation
HT n°61	655 m ²	2 Chemin Recherchant CD 28 (97432)	Bâti d'une construction de type SATEC en dur sous dalle et tôle ainsi qu'un garage

- VU l'acte d'acquisition du bien cadastré HT n°61 par l'EPFR en date du 27/11/2024, établi par la SELAS LE GOFF-OMARJEE et Associés (notaires).

En attendant la mise en œuvre de la destination définitive de ce bien, ce pourquoi la Commune avait demandé un portage foncier et financier, et par ailleurs, dans le cadre du soutien logistique, il est possible de permettre à l'Association Solidarité Sainte Thérèse de Saint-Pierre dont la mission est « d'entreprendre des actions caritatives pour lutter contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion », de bénéficier d'une convention d'occupation précaire.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'AUTORISER l'EPFR à consentir une convention d'occupation précaire du bien cadastré HT n°61 (susvisé) à l'Association Solidarité Sainte Thérèse de Saint-Pierre Association loi 1901 publié au Journal Officiel le 13/01/2007, immatriculé au SIRET sous le n°50490034100018, adresse du siège social 69 rue Désiré Barquisseau (97410) , représentée par son président en exercice Mr Alain HOARAU, selon les principaux termes suivants :

- mode juridique : passation d'une convention d'occupation précaire entre l'EPFR et l'Association Solidarité Sainte Thérèse de Saint-Pierre

- Durée : 3 ans à compter du jour de la signature de la convention de mise à disposition

- Destination des lieux : Les locaux seront utilisés par l'association Solidarité Sainte Thérèse de Saint-Pierre exclusivement pour la mise en œuvre de ses activités conformément à son objet statutaire.

- Sécurité : à charge pour l'association de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des sites et établissements recevant du public

- DE FIXER le droit d'occupation à titre gratuit.

- DE L'AUTORISER à SIGNER tous documents liés à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
19740164-20241216-36-1773-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024